



RÈGLEMENT DU CONCOURS D’AFFICHES CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

OBJET DU CONCOURS

La commission solidarité du Conseil Jeunes de Doué-en-Anjou souhaite organiser un concours d’affiches contre le harcèlement scolaire dans tous les établissements scolaires de la commune. Ce concours permettra à tous les jeunes de pouvoir s’exprimer librement sur ce sujet difficile et de mieux faire connaître le Conseil Jeunes et le rôle des conseillers. Le conseil Jeunes participe ainsi à la prévention du harcèlement scolaire.

PARTICIPANTS

Concours ouvert à tous les élèves des classes de CM2, 6^{ème} et 5^{ème} pour le collège Lucien Millet, 5^{ème} pour le collège St Joseph, 4^{ème} pour la MFR, par équipe de 2 minimum.

Les membres de la commission solidarité ont fait le choix de ne pas participer au concours pour rester neutres, et pouvoir accompagner les équipes dans leurs créations.

FORMAT DES AFFICHES

- Affiche en format A3
- Affiche à réaliser à la main (pas d’affiche en format numérique)
- Tous les outils et types de matériel sont autorisés (collage autorisé)
- Préciser au dos de l’affiche votre nom ou pseudo, adresse mail et/ou numéro pour pouvoir vous contacter

MODALITES DE VOTE

Un numéro sera attribué par affiche. Un vote sera fait pour chaque établissement, par classe puis par niveau.

Une urne sera disposée dans des endroits passants des établissements pour permettre le vote des élèves.

Un vote global sera fait par les membres de la commission solidarité entre les affiches gagnantes par établissement.

Des récompenses seront attribuées au mois de décembre aux équipes ayant réalisé les affiches gagnantes.

Les affiches gagnantes pourront être utilisées par le service enfance jeunesse et le service communication de la commune, et ainsi être valorisées. Elles pourront également être mises à disposition pour tout projet autour de la prévention contre le harcèlement scolaire.

DATES DU CONCOURS

Concours ouvert du 30 septembre au vendredi 19 novembre 2021